

01 juil 2022 -17:05

Appartient à Conseil des ministres du 1er juillet 2022

Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la circulaire no 701bis dans le cadre du monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel.

La circulaire n° 701bis actualise les limites d'engagement 2022 et 2023 incluses dans la circulaire n° 701 du 23 décembre 2021. L'ajustement intègre les décisions du Conseil des ministres du 1er avril 2022 concernant le contrôle budgétaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://debleecker.belgium.be>
info.debleecker@just.fgov.be

Bavo De Mol
Porte-parole
+32 476 60 08 91
bavo@debleecker.be

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@debleecker.be